



Mairie de Joinville-le-Pont
Services Techniques Municipaux



Commission Communale pour l'Accessibilité aux
Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.)

COMPTE-RENDU REUNION N°5

Jeudi 22 Mai 2008, 9h30

Présents :

- M. Jean-Jacques GRESSIER, Maire-Adjoint
- Mme Chantal ALLAIN, Conseillère Municipale
- Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Conseillère Municipale, *représentant Mme Marie-Paule de FABREGUES, Maire-Adjoint*
- M. Benoit WILLOT, Conseiller Municipal
- Mme Céline DAGAN, Association « Joinville Ecologie », *représentant Mme Anne MEUNIER*
- Mme Aline BALDINGER, Comité Ile Fanac
- M. François LAUMONIER, Directeur de l'E.S.A.T. « Les Ateliers de Polangis »
- M. Pierre LAVERLOCHERE, Association « Palissy Petit Parc »
- M. Joël MENAGER, Foyer A.P.F. « Bernard Palissy », Joinville-le-Pont
- M. Jérôme CARREY, Service Superstructures, Mairie de Joinville-le-Pont
- M. Dominique DONDAINE, Service Infrastructures, Mairie de Joinville-le-Pont
- Mlle France COURAPIED, Secrétariat C.C.A.P.H., Services Techniques, Mairie de Joinville-le-Pont

Absents excusés :

- Mme Marie-Paule de FABREGUES, Maire-Adjoint, *représentée par Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Conseillère Municipale*
- M Jacques-Félix PERRON, Directeur de l'Ecole de Musique
- Mme Anne MEUNIER, Association Joinville Ecologie », *représentée par Mme Céline DAGAN*
- M. Gérard COLAS, Riverain

Absents non excusés :

- Mme Chantal DURAND, Maire-Adjoint
- M. Olivier AUBRY, Conseiller Municipal
- M. Jean-Luc MORTET, A.P.F. 94
- M. Patrice ARDENNES, « Access Transport »

1) Introduction :

Suite aux élections municipales de mars 2008, la composition de la C.C.A.P.H. a été modifiée. Une présentation rapide de cette instance, ses missions et son fonctionnement est donc réalisée.

La présente réunion a pour ordre du jour la présentation du diagnostic « accessibilité » des équipements sportifs municipaux réalisé par les services techniques municipaux aux mois mars et avril 2008.

Ce document montre l'accessibilité existante, tant externe (stationnement et chaîne de déplacement aux abords immédiats) qu'interne (bâti).

2) Questions préalables :

Pour revenir à l'accessibilité de l'île Fanac, étudiée lors de la réunion précédente, M. LAUMONIER aimerait connaître les intentions de Voies Navigables de France (V.N.F.) sur la possibilité de dérouter les péniches rive gauche, permettant ainsi la création d'une éventuelle passerelle/rampe accolée au pont de Joinville, descendant vers la pointe de l'île.

Les membres de la C.C.A.P.H. précisent que cette solution ne profiterait qu'aux riverains de la partie haute de Joinville, ceux habitant dans le « bas » devant nécessairement faire le tour. De surcroît, si une rampe de ce type était envisagée, elle devrait prendre en compte un dénivelé de 8 mètres et des paliers de repos tous les 10 mètres. Celle-ci mesurerait ainsi à peu près 200 mètres de long, avec une pente de 5%, ce qui techniquement paraît déraisonnable. L'ascenseur reste la solution la plus appropriée.

M. WILLOT souhaiterait que la totalité des diagnostics déjà opérés et étudiés en C.C.A.P.H. soient diffusés sur le site internet de la ville, en plus des comptes-rendus. Melle COURAPIED s'en charge (*édit : fait le lundi 26/05/08*).

Les membres de la C.C.A.P.H. souhaiteraient que les services commencent à budgéter les travaux à réaliser, sans attendre les délais légaux de fin de diagnostic. Les services techniques répondent qu'il leur est difficile de commencer à chiffrer les travaux à réaliser sans avoir une vue d'ensemble de l'état d'accessibilité à Joinville, c'est-à-dire de tous les équipements municipaux, mais également de la voirie et des espaces publics. La mise en œuvre de l'accessibilité doit être cohérente. C'est la raison pour laquelle, une ultime séance de la C.C.A.P.H. sera consacrée à la relecture de la totalité des diagnostics et au dégagement de priorités, à proposer ensuite à l'équipe municipale.

3) Eléments de diagnostic:

➔ **Repère 1 : Gymnase Emile Lecuirot**
28 avenue Joyeuse

Descriptif sommaire :

Gymnase de plain-pied, comportant 2 salles d'activités : 1 dojo (200 m²) et 1 salle omnisports (1 200 m²). Ces 2 salles comportent des vestiaires avec douches. Le hall d'entrée (100 m²) comporte l'accueil, une loge et des WC publics.

Difficultés majeures :

- Peu de difficultés en terme d'accessibilité. Cet équipement, de plain-pied, est pratiquement accessible en l'état, à l'exception de quelques aménagements ponctuels à réaliser.

Commentaires :

- Stationnement :

1 place de stationnement spécifique existe avenue Palissy. Il serait peut être préférable de créer une place près de l'équipement en question, dans l'avenue du Président Wilson, en veillant à modifier la bordure du trottoir.

- Accessibilité à l'intérieur du bâti :

Les portes d'accès principal sont actuellement des doubles portes vitrées de 0.70 m de largeur chacune. Pour permettre l'accès des personnes en fauteuil et respecter les dispositions de la réglementation incendie, elle devront être changées au profit de portes dites « tiercées », c'est-à-dire 1/3, 2/3 (0.50 m + 0.90 m) – 0.90 m correspondant à une unité de passage dans la réglementation incendie.

De même pour les portes d'accès au dojo et issues de secours, en fond de gymnase.

La fosse-tapis à l'entrée du gymnase devra également être supprimée pour être remplacée par un paillason accessible.

La banque d'accueil devra être abaissée.

Les sanitaires, vestiaires et local infirmerie sont accessibles.

Seules les douches du dojo ne le sont pas (nécessité de supprimer le seuil et d'agrandir la largeur de passage), mais il reste la possibilité d'utiliser celles de la grande salle.

Monsieur WILLOT suggère la création d'un SAS à l'entrée, pour éviter la perte de la chaleur lorsque les portes sont ouvertes (pendant la tenue des bureaux de vote, les personnels ont eu très froid).

Monsieur CARREY n'est pas favorable à cette solution, le SAS constituant un obstacle supplémentaire à l'évacuation des personnes, notamment handicapées, en cas d'incendie.

Madame ALLAIN mentionne le décolllement de quelques pavés autobloquants dans le hall d'entrée du gymnase. Les services techniques devraient intervenir rapidement. En outre, le cheminement externe de l'issue de secours située dans le fond du gymnase est actuellement en gravillons. Un enrobé noir est

prévu d'être créé. Enfin, elle informe les membres de la C.C.A.P.H. que l'E.S.A.T. Polangis, représenté ici par M. LAUMONIER, a obtenu dans ce gymnase des créneaux horaires hebdomadaires à partir de la rentrée scolaire 2008 pour la dispense de cours de gymnastique douce et d'éveil corporel à des personnes en situation de handicap mental léger.

Monsieur LAUMONIER souhaite connaître la différence entre le terme « salle omnisports » (descriptif de l'équipement) et «salle polyvalente » (dans le tableau d'analyse).

Le terme polyvalent est utilisé en interne, ce gymnase accueillant, outre des activités sportives, le spectacle du nouvel an une fois par an (activités de type L, au sens de la réglementation incendie). Mais, à la base, il s'agit bien d'une halle « omnisports ».

→ Repère 2 : Gymnase Pierre François

23 rue Emile Moutier

Descriptif sommaire :

Gymnase construit sur 2 étages sur sous-sol (le sous-sol est condamné depuis quelques années). Il comporte, au RDC, une loge, 3 vestiaires avec douches (desservis par un escalier) ; un dojo, un bloc sanitaire, un grand hall avec plusieurs salles d'activités (desservis par un autre escalier et une entrée en façade, accessible avec une rampe amovible). Au R+1 se trouve une grande halle omnisports.

Difficultés majeures :

- équipement quasiment inaccessible à l'exception du dojo et de la halle avec salles d'activités multiples du rez-de-chaussée, grâce à une rampe amovible (non optimale)

Commentaires :

- Stationnement :

Il n'y a pas de place spécifique PMR. Une place pourrait être créée dans la rue Emile Moutier.

- Accessibilité à l'intérieur du bâti :

Une forte pente dessert le gymnase, du portail d'entrée aux locaux principaux. L'accès à l'ensemble des locaux situés dans le sens de la longueur est impossible, d'autant qu'ils ne sont accessibles que par des escaliers de 6 volées de marches. L'installation de montes fauteuils semblerait être la solution la plus techniquement envisageable.

Seule l'entrée située en façade et desservant les anciens locaux des centres de loisirs est praticable par les personnes à mobilité réduite, à l'aide d'une rampe bois installée dans des circonstances particulières (bureaux de vote), qui ne garantit pas un accès optimal.

L'ensemble des portes internes est à changer au profit de portes tiercées.

Il n'y a pas de sanitaires aménagés.

L'accès à la halle omnisports du 1^{er} étage est impossible. Un monte fauteuil semblerait être la solution la plus appropriée.

Une précision importante : le gymnase Pierre François s'inscrit dans le projet des Hauts de Joinville. Sa démolition et sa reconstruction sont prévues à courte échéance (4 à 5 ans). Peu de frais en faveur de sa mise en accessibilité seront à priori engagés, si tant est que ce délai soit respecté. Au-delà de 2015, date de mise en accessibilité effective de l'ensemble des établissements recevant du public, il devra néanmoins permettre l'accueil des personnes en situation de handicap.

Madame BALDINGER souhaiterait savoir si le respect du délai de 2015 est obligatoire.

Les services techniques répondent dans l'affirmative, si l'on s'en tient à la lecture des textes de loi. Dans la pratique, il sera difficile de le tenir pour l'ensemble des équipements publics, et pour l'ensemble des communes. Il faudra peut être s'appuyer sur la présence du gymnase Lecuirot, pratiquement accessible en l'état, même si géographiquement ce système demeure inégalitaire.

Madame DAGAN souhaite savoir s'il existe des systèmes de navettes adaptées pour desservir le gymnase Lecuirot, du « haut » vers le « bas » de Joinville.

Les services techniques lui répondent qu'outre l'inexistence de tels dispositifs à Joinville, se pose le problème de l'engorgement des activités au gymnase Lecuirot. Les plannings sont surchargés.

Tous les membres de la C.C.A.P.H. soulignent l'urgence de la reconstruction d'un gymnase dans le haut de Joinville.

➔ Repère 3 : Stade Jean-Pierre GARCHERY

Descriptif sommaire :

Equipement municipal s'étendant sur plus de 5 hectares, loué par la ville à la Mairie de Paris. Il comporte 4 terrains de football, 1 piste d'athlétisme, 5 courts de tennis, 2 petites tribunes d'une capacité d'accueil de 300 personnes environ et 4 bâtiments à usage de vestiaires et de locaux techniques. L'ensemble du bâti est relativement très ancien ; le patrimoine sportif, en revanche, est récent.

Difficultés majeures :

- Pas de stationnement PMR

- Loge du gardien inaccessible
- Bâtiment préfabriqué : aucun local n'est accessible (bar, secrétariats et locaux associatifs, vestiaires, douches)
- Bâtiment A (tribune d'honneur) : la tribune est inaccessible, mais une fois à l'intérieur, les PMR peuvent avoir accès à l'ensemble des locaux, sauf vestiaires arbitre et sanitaires
- Bâtiment B (tribune terrains synthétiques) : la tribune est inaccessible, mais les PMR peuvent évoluer librement une fois dedans, sauf vestiaires et sanitaires
- Bâtiment M (sous tribune terrains synthétiques) : accessible après modification des portes d'entrée, sauf douches, vestiaires arbitre et sanitaires publics
- Tennis : seul le court n°4 est aujourd'hui accessible. Le club-house et les vestiaires, bien qu'accessibles une fois à l'intérieur, sont desservis par plusieurs volées de marche.

Commentaires :

Stationnement :

Alors que le parking du stade le permettrait, il n'y a aujourd'hui aucune place PMR aménagée à cet endroit. Il y a la possibilité d'en aménager une, à condition d'obtenir l'accord de la ville de Paris.

Monsieur WILLOT pose le problème de la surutilisation de ce parking par les riverains et les personnes empruntant le RER. Il serait sans doute judicieux d'y instaurer une zone bleue et de permettre aux agents de la police municipale de verbaliser les éventuels contrevenants. Il est urgent de statuer rapidement sur ce projet de parking.

Accessibilité du cadre bâti :

Monsieur WILLOT rappelle aux membres de la commission que le stade fait partie d'un site classé : il est donc très difficile de modifier son bâti, d'autant que l'accord de la ville de Paris reste un préalable indispensable à la réalisation de travaux.

S'agissant du bâtiment préfabriqué, Monsieur CARREY informe la C.C.A.P.H. qu'un projet de réhabilitation avait été proposé par la municipalité précédente il y a 6 ans. Le dossier, pratiquement finalisé, avait alors été stoppé par l'Inspection Générale des Carrières (I.G.C.), qui préconisait de très lourds travaux de comblement du sous-sol, sous toute l'étendue du bâtiment.

Pour permettre l'accès aux différents locaux de ce bâtiment préfabriqué, une rampe d'au moins 2m30 de large pourrait être créée tout le long, si tant est que l'IGC ne préconise pas une fois de plus le comblement de la totalité des sous-sols.

Pour accéder aux gradins de la tribune A (terrain d'honneur), un monte fauteuil peut être installé. Le reste de la tribune est accessible, à l'exception des sanitaires (démolir les maçonneries existantes pour aménager un bloc spécifique) et du vestiaire arbitre (porte à changer, ce qui obligerait à démolir les maçonneries existantes et démolition du seuil maçonné de la douche).

De même pour la tribune B (terrains synthétiques) : un monte fauteuil permettrait son accès. En revanche, les vestiaires situés en dessous ne sont accessibles que par un escalier, un second monte fauteuil devra donc être installé.

Une fois arrivées devant ces vestiaires, les personnes handicapées sont dans l'impossibilité d'y accéder. Le palier est à reprendre totalement. Les portes des vestiaires et des sanitaires sont à agrandir.

S'agissant des courts de tennis, les courts n°1, 2, 3 et 5 sont inaccessibles pour diverses raisons. Seul le court n°4 (terre battue) est aujourd'hui accessible. Une entrée permettant l'accès au court n°5 peut être créée à partir du court n°4. L'accès au court n°5 se fait par un t ambour. Une fois les bulles installées, ces 2 courts deviennent donc inaccessibles. Le club-house et les différents vestiaires sont surélevés ; leur accès se fait par des escaliers. Seule la solution du monte fauteuil peut être retenue, à moins d'abaisser la totalité du bâtiment.

Au vu de l'état général de stade, des problèmes d'accès rencontrés et des comblements de sous-sol nécessaires avant la réalisation de travaux, Madame DAGAN se demande s'il ne serait pas plus judicieux de construire sur dalle, après la couverture de l'autoroute.

Les membres de la CCAPH s'interrogent sur les dimensions réglementaires d'une place de stationnement réservé aux PMR.

La largeur minimale à respecter est de 3.30 mètres ; rien n'est précisé sur la longueur. Le stationnement doit être de plain-pied.

Monsieur WILLOT demande pourquoi le mini-stade, situé boulevard des Alliés, n'est pas traité dans ce diagnostic.

Mademoiselle COURAPIED lui précise qu'il sera étudié dans la partie « voirie / espaces publics ».

4) Questions et informations diverses

Ayant rappelé les différents volets du diagnostic accessibilité devant être traités par la CCAPH (cadre bâti, voirie, espaces publics et transports + organisation d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles), Mademoiselle COURAPIED apporte un certain nombre d'informations complémentaires :

- pour le volet « voirie et espaces publics » : un groupe de travail interne a récemment été créé. Il est composé d'agents des services techniques et de Madame ALLAIN, Conseillère Municipale déléguée aux Sports et aux Personnes Handicapées. Monsieur MENAGER, membre de la présente commission, accompagnera également le groupe. Une fois par semaine, à compter du 22/05/08, ce groupe sillonnera les rues de Joinville pour relever les dysfonctionnements en terme d'accessibilité. Le tout sera compilé dans un tableau informatique, régulièrement présenté en

C.C.A.P.H. Il est rappelé qu'en plus du diagnostic devant être opéré par la C.C.A.P.H., le Maire doit adopter un « plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics » avant le 23 décembre 2009.

Une date pourra être arrêtée en commun, pour les membres de la commission qui souhaiteraient accompagner ce groupe de travail sur le terrain.

- Pour le volet « cadre bâti privé » et « logements » : une grande enquête a été lancée par les services municipaux en avril 2008. Tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) privés et tous les organismes de logement ont reçu un questionnaire il y a quelques semaines. Ils doivent le retourner dûment complété avant le 20/06/08. Au jour de la commission, environ 25 questionnaires « ERP » ont déjà été reçus en mairie. Cette enquête s'avère en revanche plus fastidieuse pour le volet « logements » ; les organismes semblant méconnaître les attendus techniques dans le domaine de l'accessibilité.

En terme de communication : un logo « Joinville accessible » a été créé par le webmestre. Ce logo accompagnera les annonces de manifestations (affiches, invitations site internet, guides municipaux...), spécifiant pour chacune d'entre elles, si elles sont accessibles ou non.



Monsieur WILLOT n'est pas tout à fait favorable à ce dernier projet : la signalétique « accessibilité » existe déjà. Elle est suffisamment complexe pour en créer de nouvelle.

Les membres de la CCAPH s'interrogent sur les éventuelles subventions possibles dont pourraient bénéficier les exploitants d'équipements, publics ou privés. Monsieur WILLOT répond qu'il n'en existe a priori pas. L'accessibilité fait partie des obligations des propriétaires/exploitants d'établissements recevant du public.

Monsieur GRESSIER fait remarquer que la rue du 42^{ème} de Ligne est parfaitement inaccessible, alors que la rue des Familles l'est.

Monsieur LAVERLOCHERE ajoute que la circulation piétonne quai Péri est rendue difficile du fait des terrasses des restaurants « La Goulue » et « La Mascotte ».

Monsieur LAVERLOCHERE interroge les services sur la mise en accessibilité du port de plaisance et de ses équipements.

Monsieur WILLOT rappelle que VNF s'était engagé en 2007 à réaliser les travaux nécessaires (budget prévu). Il conviendrait de se renseigner auprès d'eux pour connaître l'état d'avancement de ce projet.